COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 19/03/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président)

Excusés : P. DUPIN, PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAITS / EQUIPES OBLIGATOIRES

ARTICLE 11 ALINEA 1 & 2.a DU R.S. DU DYF

523263 VERNEUIL S/SEINE US
La Commission a pris connaissance du forfait de votre équipe Senior 2 qui évoluait en 5B et du fait que votre équipe Senior 1 évolue en 3A.

La Commission constate qu'il vous manque 1 équipe Senior pour répondre à vos obligations.

Pour le compte de la saison 2023/2024
1ère année d'infraction

Par conséquent votre équipe 1 :
Retrait de 4 points au classement de l'équipe Senior D3-A et interdiction d'accession de ladite équipe Senior.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 04/03/2024
27330179 CARRIERES S/SEINE US 1 / ARGENTEUIL RC 2

ERRATUM

APRÈS 2 RAPPELS
~~**MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ –1pt, 0 but**~~
~~**& AMENDE AUX 2 CLUBS**~~
MATCH REPROGRAMMÉ CAR TERRAIN IMPRATICABLE

SENIORS

D5-B DU 11/02/2024
27164060 V.F.C. 1 / ANDRESY FC 2

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-D ESSARTS LE ROI AGS 2

VETERANS

D5-D COIFNIERES FC 32

U18

D2-B VELIZY ASC 21

U16

D2-A ANDRESY FC 21

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D DU 17/03/2024
25897311 COIGNIERES FC 32

U18

D2-B DU 17/03/2024
25892458 VELIZY ASC 21

U16

D2-A DU 17/03/2024
25893079 ANDRESY FC 21

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 17/03/2024
27165450 HOUDANAISE REGION FC 3

U16

D4-A DU 17/03/2024
27236765VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 17/03/2024
27165448 ESSARTS LE ROI AGS 2

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

VETERANS

D5-D DU 17/03/2024
27185471 MAUREPAS AS 33

U18

D3-A DU 17/03/2024
27235001 BREVAL LONGNES FC 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 11/03/2024
27330238 MAISONS-LAFFITTE FC 1

POULE B DU 11/03/2024
27330181 CARRIERES S/SEINE US 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 11/03/2024
27330240 CHANTELOUP LES V. US 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/04/2024

VETERANS

D5-A
27184982 JUZIERS/ASFG/MEULAN 32 / BONNIERES FREN. 32

A JOUER LE 14/04/2024

SENIORS

D4-A
25890301 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / F.C. ACHERES 1

D5-A
26674599 GUITRANCOURT ASF 1 / PORCHEVILLE FC 1

D5-B
27164060 V.F.C 1 / ANDRESY F.C. 2

VETERANS

D3-B
25896473 POIGNY LA FORET US 31 / CELLOIS CS 31

D4-A
25896738 MAULOISE U.S. 32 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 31

D5-C
27185586 AUTEUILLOIS AS 31 / YVELINES U.S. 32

A JOUER LE 21/04/2024

CDM

D1-A
26923670 VILLEPREUX F.C. 5 / MESNIL LE ROI A.S. 5

A JOUER LE 11/05/2024

U14

D3-C
26926690 PLAISIROIS F.O. 22 / VILLEPREUX F.C. 21

A JOUER LE 12/05/2024

U18

D3-C
27235924 JOUY EN JOSAS US 21 / ETANG ST NOM ES 21

A JOUER LE 19/05/2024

SENIORS

D3-A
25890029 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

U16

D4-A
27236700 ROSNY S/SEINE CSM 22 / EPONE USBS 21

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.

U16

D4-A
27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONGNES 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.
La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENNES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024
25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

CY DU 08/10/2023
27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D4-A DU 24/03/2024
27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21
Le club d'EPONE nous informe avoir trouvé son terrain de repli à CHAMBOURCY (accord reçu du club de CHAMBOURCY et de la mairie).
La Commission donne son accord.

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal YF 1786.

COURRIERS

U16

518241 ROSNY S/SEINE CSM
Le club nous informe qu'à la date du 31 mars 2024, il a 2 matchs de programmés pour son équipe U16, ci-dessous :

D4-A DU 31/03/2024
N°1 = 27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE CSM 22
N°2 = 27236700 ROSNY S/SEINE CSM 22 / EPONE USBS 21

La Commission dit match n°2 à jouer le 19/05.

DEMANDES

SENIORS

D4-B DU 24/03/2024
25890438 HOUILLES SO 2 / BOUGIVAL FOOT 1
Demande de HOUILLES SO pour décaler ce match de 15h à 16h car tous les matchs sont à la suite et cela posera un problème pour utiliser les vestiaires.
La Commission est en attente de l'accord écrit de BOUGIVAL avant Vendredi 22/03 à 12H.

VETERANS

D4-B DU 14/04/2024
25896900 HOUILLES SO 32 / FEUCHEROLLES USA 31
Demande de FEUCHEROLLES pour reporter ce match à un mercredi soir (20 ou 27 mars / 3 ou 24 avril) car la date initiale est en plein milieu des vacances scolaires.
En attente de l'accord de HOUILLES SO sur une des dates en soirée proposées.
À défaut d'accord entre les deux clubs, la date du 14/04 sera maintenue.

U16

D2-A DU 24/03/2024
25893086 CHATOU AS 21 / BUCHELOISE AS 21
Demande de CHATOU pour décaler ce match au 07/04/24 à 13h.
Accord écrit de BUCHELOISE.
La Commission donne son accord.

U14

D2-B DU 20/04/2024
25895096 MARLY LE ROI US 21 / VERSAILLES 78 FC 24
Demande de MARLY LE ROI pour avancer la rencontre au 30/03/24.
Accord écrit de VERSAILLES.
La Commission donne son accord.

FUTSAL

CY 1/2 FINALE DU 28/03/2024
28061531 ROSNY S/SEINE CSM 1 / ASJA 2
Demande de ROSNY S/SEINE pour reporter la rencontre (au 11 ou 18 avril) car le club n'aura pas le créneau du gymnase.
La Commission dit match à jouer le 11/04.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D3-C DU 24/03/2024
27235923 ELANCOURT OSC 21 / MONTESSON US 22
Demande de MONTESSON pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que ELANCOURT était forfait au match aller.
En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

CRITERIUM DU LUNDI

Le classement de la PHASE 1 est en train d'être établi afin de créer les poules de la **PHASE 2 qui débutera dès lundi prochain 25 mars 2024.**
Le format est le suivant : 4 poules de 4 sont créées . Vous aurez donc 6 matchs.;Retrouvez ci-dessous les poules :

POULE A
1er et 2ème POULE A
1er et 2ème POULE B
ARGENTEUIL 1
ARGENTEUIL 2
BAILLY-NOISY
OVILLOSE 1

POULE B
3ème et 4ème POULE A
3ème et 4ème POULE B
SARTROUVILLE
FC A L'ANCIENNE
GUYANCOURT
CHANTELOUP LES V. US

POULE C
5ème et 6ème POULE A
5ème et 6ème POULE B
MAUREPAS AS
ETANG ST NOM
IN AS
ACHERES FC

POULE D
7ème et 8ème POULE A
7ème et 8ème POULE B
CARRIERES S/SEINE
MAISONS LAFFITTE FC 1
OVILLOISE 2
SPORT LOISIR CULT.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour, et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée.
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).
La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 18/02/2024
27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFF 2
Pris note du rapport de Fontenay le Fleury.
Après rappel et non réception du rapport demandé, la commission sanctionne l'équipe de PORT MARLY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDES DE RAPPORTS

U16

D1-A DU 17/03/2024
25892992 RAMBOUILLET YVELINES 21 / CONFLANS F.C. 21
La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 17/03/2024
25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22
La Commission demande à Plaisirois un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.